

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,

chargé de la prévention et de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle

Papeete, novembre 2006

Le ministre Président du Conseil d'Orientation pour le Suivi des Conséquences des Essais Nucléaires (COSCEN)

> <u>Affaire suivie par :</u> Bruno BARRILLOT

Proposition programme « santé réhabilitation mémoire compensations » à Tureia

Le « dossier Santé »

Lors de la réunion du COSCEN sur le « dossier Santé » du 15 novembre 2006, avec M. Jurien de la Gravière, il a été convenu

1 – Bilan de santé

- un bilan de santé serait proposé aux habitants des Gambier et des atolls de Tureia,
- un protocole pour la réalisation de ce bilan de santé devrait être mis au point d'ici à la fin de 2006 avec un représentant de l'Institut national de veille sanitaire (INVs) qui viendrait à Tahiti. Ce protocole serait établi en coopération avec le ministère de la santé de la Polynésie française. Il serait probablement utile que quelqu'un de Tureia ou représentant la population de Tureia soit mandaté pour participer à ce travail de préparation, ne serait-ce que pour définir les modalités pratiques (information des populations, dates, mise à disposition d'un local, logement du personnel chargé du bilan...)
- le COSCEN a fait admettre que le bilan santé devrait également concerner les personnes originaires des Gambier et des atolls de Tureia, Reao, Pukarua qui sont installées à Tahiti.
- L'ensemble de l' « opération bilan de santé » est à la charge du ministère de la Défense.

2 – Suivi médical

- M. Jurien de la Gravière proposait un « suivi médical » sous forme d'une visite annuelle ou biannuelle d'un médecin.
- Le Dr Charles Tetaria a fait remarquer qu'on ne peut pas parler de suivi s'il n'y a pas possibilité d'accompagner les malades plus régulièrement.

Programme Tureia

COSCEN novembre 2006.

- Il a donc été convenu qu'il était nécessaire d'avoir un médecin permanent à plein temps. Notre discussion avec M. Jurien de la Gravière s'est orientée vers l'établissement d'une convention entre le ministère de la Défense et le ministère de la Santé de Polynésie pour la mise à disposition d'un médecin à plein temps qui aurait la charge du suivi médical des populations des Gambier et des atolls (y compris ceux et celles qui sont installés à Tahiti) ainsi que le suivi médical des anciens travailleurs de Moruroa. M. Jurien de la Gravière a déclaré que cette proposition lui semblait acceptable et qu'il donnerait une réponse d'ici la fin de l'année 2006.
- M. Jurien de la Gravière a accepté le principe de la mise à disposition de moyens militaires de transports pour permettre au médecin chargé du suivi de se rendre dans les îles et atolls concernés.
- Il sera certainement nécessaire d'affiner cette proposition de suivi médical. Il sera nécessaire de trouver un lieu avec les services afférents (secrétariat, téléphone, ... notamment). Nous avons évoqué une « mission médico-sociale » qui comprendrait également du personnel non médical (assistante sociale, infirmière...). Nous devrions également réfléchir au fait que les anciens travailleurs sont nombreux (plus de 4000 membres à Moruroa e tatou), au fait que le besoin médical sera plus important pour eux en raison de leur âge et donc qu'un seul médecin ne serait peut-être pas suffisant.
- Le financement de ce suivi médical serait à la charge du ministère de la Défense. La question a été abordée d'une coopération avec les services de santé du Pays dans le cadre de cette mission socio-médicale.

Le dossier « réhabilitation »

Ce dossier a été principalement abordé lors d'une rencontre entre d'une part les représentants de l'Etat et de la défense et d'autre part les représentants du COSCEN et des services du Pays (environnement et équipement) qui a eu lieu le 16 novembre 2006.

Le COSCEN souhaite l'emploi du terme « réhabilitation » de préférence à « déconstruction ». La réhabilitation comprend certes les destructions des anciens bâtiments délabrés ou les restes d'emprises bétonnées de bâtiments ayant servi à la DIRCEN du temps des essais, selon les normes en vigueur et en accord avec les propriétaires et les municipalités. Mais il comporte également la dimension environnementale des destructions (que faire des déchets et gravats) et du retour à un état des sites tel que souhaité par les propriétaires et les municipalités.

Lors de la réunion avec les responsables de l'Etat, le 16 novembre 2006, les représentants de Moruroa e tatou ont rapporté le point de vue des habitants de Tureia qui souhaitent qu'on rénove ou réhabilite un blockhaus comme témoin du passé vécu par les anciens de Tureia et pour en garder la mémoire pour les générations futures. Les responsables militaires chargés des « déconstructions » estiment de leur côté que les blockhaus sont en tel mauvais état qu'ils seraient difficilement réhabilitables. Ce point devra être réfléchi sérieusement de part et d'autre, d'autant que les responsables militaires avancent qu'ils ne feront aucune démolition si les propriétaires ne sont pas d'accord, mais cela ne signifie pas qu'ils engageraient des travaux de réhabilitation des blockhaus.

Un autre point a été discuté à la réunion du 16 novembre 2006 à propos de Tureia. Il s'agit de la prolifération des aito qui ont été implantés par les militaires. Aujourd'hui, ils stérilisent une partie de l'atoll qui ne peut plus être cultivée et ils constituent même un danger comme cela s'est produit lors d'un incendie accidentel il y a quelques mois. Le déconstruction

devrait aussi tenir compte de l'éradication de ces arbres dont il est difficile de maîtriser la prolifération.

Proposition pour « la mémoire » à Tureia

Le COSCEN a également évoqué la question de la « reconstruction de la mémoire ». En effet, les bâtiments et vestiges qui vont disparaître ont été, pendant des années, des témoins de ce qui a été vécu par les populations lors des essais nucléaires. Il importe donc de se donner les moyens de conserver cette partie de l'histoire qui a marqué durablement les gens qui ont vécu et qui vivent encore aujourd'hui à Tureia. Cette préoccupation rejoint également celle qui a pu être exprimée de pouvoir transmettre cette histoire de leur archipel aux générations futures.

Ce point a été abordé lors de la réunion entre le COSCEN et les représentants de l'Etat et elle n'a pas été repoussée. Bien sûr les militaires ont évoqué des projets plutôt « économiques » comme l'érection d'une stèle, mais dans la discussion l'idée d'un « lieu de mémoire » sous forme d'un bâtiment avec des moyens multimédias (photos, projections vidéos, objets d'époque...) a également été évoquée sans qu'il y ait eu d'opposition. Nos interlocuteurs de l'Etat sont en attente de propositions.

Un documentaire

La période de « déconstruction-démolition-réhabilitation » des anciennes installations - blockhaus et autres emprises de l'époque du CEP – devrait commencer au cours de la prochaine année 2007. Cette période de travaux constituera un moment important où la population de Tureia se sentira plus concernée pour s'exprimer sur ce qu'elle a vécu à l'époque des essais.

Ce sera un moment privilégié pour recueillir la mémoire du passé mais aussi pour recueillir le sentiment de ceux qui verront démolir et disparaître les vestiges du CEP qu'ils ont pu voir construire et qu'ils ont pu même occuper au temps des essais.

Les travaux vont probablement faire surgir dans la population des mouvements très contradictoires (indifférence, ressentiment, dépossession, soulagement...) que l'expression audiovisuelle peut permettre d'exorciser et de valoriser.

Je propose que nous fassions réaliser par un professionnel de l'audiovisuel un documentaire sur cette période de « déconstruction démolition » qui pourrait constituer un élément de la « reconstruction de la mémoire » de Tureia sur ce que la population a pu vivre pendant la période des essais nucléaires. L'intérêt d'un tel documentaire résiderait dans le fait qu'il ne s'agirait pas de reconstruire le passé mais de le faire revivre par les habitants de Tureia eux-mêmes au travers des chantiers qui organiseront la disparition des vestiges de ce passé.

Je propose que nous demandions au ministère de la Défense de financer un tel documentaire qui peut également avoir un intérêt pour sa communication sur les déconstructions des anciens sites d'essais.

Il est probable que cela exigerait de trouver un professionnel de l'audiovisuel qui serait prêt à s'investir dans un tel projet sur une période suffisamment longue permettant de suivre l'ensemble des travaux.

Un lieu de mémoire

Au cours de la réunion COSCEN – HAUT COMMISSARIAT sur les « déconstructions », la question est venue de la construction d'un bâtiment « lieu de mémoire ». Ce point n'a pas été repoussé d'emblée et les responsables militaires chargés des chantiers de « déconstruction » ont demandé de faire des propositions.

Je pense qu'il faut profiter de cette « bonne volonté » officielle pour présenter un projet qui aurait l'accord du maire, de la municipalité et de la population de Tureia. Les grandes lignes d'un tel projet devraient tenir compte des éléments suivants :

- emplacement et dimension du bâtiment « lieu de mémoire »
- objectifs : lieu d'exposition, musée, utilisation pédagogique, touristique
- matériels indispensables : appareillage audiovisuel (vidéo projecteur), aménagement de mobiliers en relation avec les objectifs souhaités :
- fonctionnement, gardiennage et entretien du « lieu de mémoire »...

« Recueillir la mémoire »

La mise en place de ce lieu de mémoire pourrait permettre d'associer à la fois des habitants de Tureia qui ont gardé des souvenirs, photos ou objets caractéristiques de cette époque, des historiens du Pays et les services des Archives historiques et cinématographiques des Armées. Il est aussi possible de lancer un appel aux anciens personnels civils ou militaires qui ont fait des séjours à Tureia.

Il faudra également envisager la numérisation des documents recueillis sous forme de CDRom ou DVD, pour une meilleure conservation et la duplication.

La période du CEP a été très « animée » à Tureia : construction des abris, « exode » de la population à Mataiea en 1968, escales de nombreux bâtiments de la marine nationale dans le lagon, visites d'autorités militaires et civiles, cérémonies et fêtes locales... Tous ces événements ont été filmés et photographiés, et ces documents d'époque peuvent constituer la base d'une recherche historique dont les résultats pourraient constituer le fonds du « lieu de mémoire ».

Bien que nous n'ayons pas les détails budgétaires du programme prévu, le DSND a déclaré qu'un budget pour les « déconstructions » avait été inscrit au budget de la défense. Il n'y a pas de raison pour que nous n'y fassions pas inscrire des crédits pour nos « lieux de mémoire ». Nous pouvons nous appuyer sur des précédents pour obtenir de tels crédits, sur financement et entretien par le ministère des Anciens combattants, de tels lieux de mémoire comme le « Mémorial de Caen » ou le « Mémorial de Verdun »... On peut également citer les « éco musées »... ou même le « musée mémorial » actuellement en cours de mise en place à Bora Bora pour le souvenir de la présence américaine pendant la Deuxième guerre mondiale.

Le volet « compensations »

Outre les programmes précédemment décrits sur la santé et la réhabilitation qui constituent un « minimum », le COSCEN doit réfléchir à des propositions au titre des « compensations ». Sans entrer dans une polémique sur les « bienfaits » ou les « méfaits » d'une histoire qu'il n'est plus possible de changer, nous n'oublions pas que la période du CEP a eu des répercussions importantes sur la vie de la petite population de Tureia. En effet, l'atoll de Tureia a connu une présence et des activités militaires inconnues jusqu'alors de sa population. Nous ne devons pas oublier non plus que Tureia a pu, pendant des années, bénéficier d'un statut communal sans rapport avec sa population réelle puisque les militaires de Moruroa ont été décomptés lors des recensements comme habitants de Tureia.

On peut cependant considérer que le CEP a gravement pénalisé la population de Tureia. Les préjudices ne sont pas seulement attribuables à la période de présence militaire, mais également à la période qui a suivi le départ des armées, laissant Tureia dans un sentiment et un état d'abandon. Parmi ces préjudices nous pouvons citer :

- le surnombre de personnels militaires sur un atoll peu peuplé (environ 70 habitants en 1966) et jusqu'alors très isolé, avec ses conséquences sociales et morales souvent décrites
- la répercussion des activités du CEP sur les ressources alimentaires, notamment en raison de l'empoisonnement du poisson par la ciguatera, par l'imposition d'un nouveau mode d'alimentation, l'accès facile aux boissons alcoolisées,... dont on découvre aujourd'hui les méfaits en matière de santé publique.
- la proximité de Moruroa avec ses nombreuses retombées radioactives dont nous n'avons pas la possibilité de mesurer réellement les effets en raison de l'impossibilité d'accès aux archives militaires.
- l'exode organisé de la population de Tureia à Tahiti en juillet-août 1968 alors que les essais de très grande puissance avaient lieu à Moruroa et Fangataufa, sans qu'on sache réellement si la contamination due aux retombées avait véritablement disparu au retour des habitants de Tureia.
- l'instauration de fait d'un régime de tutelle militaire où les Armées avaient la charge de l'alimentation, de la santé, du contrôle de la population de l'atoll.
- le retour à l'isolement « médical » après une période couvrant presque une génération d'habitudes de suivi médical par des médecins militaires.

L'Etat français qui a eu besoin de Tureia dans son dispositif pour acquérir des moyens nucléaires et devenir l'une des grandes puissances de la planète doit pouvoir assumer ses responsabilités et proposer en retour, généreusement, une offre de compensation à la population de Tureia qui en a subi les plus durs préjudices. Cette offre de compensation n'a rien à voir avec l'indispensable suivi médical et les trop tardifs travaux de réhabilitation qui seront réalisés. Cette offre doit répondre à un besoin exprimé par la population de Tureia et ses élus qu'ils ne peuvent pas réaliser par les moyens financiers communaux ou même du Pays. Bien qu'il soit difficile de répondre à la hauteur du préjudice subi, l'offre de compensation doit être considérée par l'Etat comme un gage de remerciement et d'amitié du peuple français à l'égard de ses lointains compatriotes de Tureia.

Il y a quelques mois, des demandes ont été recueillies auprès des habitants de Tureia et elles ont été ainsi formulées :

« L'atoll de Tureia est l'île habitée la plus proche de Moruroa. Notre population a vécu durement cette période. Aujourd'hui, après le départ des militaires, notre atoll reste très démuni. Nous proposons que des projets qui serviront à toute notre population et pour l'avenir de Tureia soient mis en œuvre :

- la construction et la protection de l'embarcadère,
- la construction de citernes dans les districts pour avoir de l'eau pour ceux qui font le coprah,
- l'étude pour l'ouverture éventuelle d'une passe qui permettrait de faire entrer des bateaux dans le lagon,
- l'allongement de la piste d'aviation pour permettre à l'ATR de venir à Tureia
- l'équipement en communications modernes de Tureia (vini et internet)
 - le goudronnage de la rue principale du village.

Parmi ces travaux à réaliser, on pourrait utiliser les gravats et plaques de béton restant à enlever qui restent des anciennes installations militaires. »

Le COSCEN demande à la population de Tureia de confirmer et de préciser ces demandes pour le bien de leur collectivité qui pourraient être financées au titre des « compensations ». Le COSCEN s'engage à tout mettre en œuvre pour inscrire le projet choisi par la population de Tureia dans le cadre de ses négociations avec les représentants de l'Etat. Ce programme comprenant les volets – santé, réhabilitation, mémoire, compensations – se répartira sur plusieurs années, mais déjà nous devons fixer les grandes lignes de chacun de ces volets.